



## Baisse de mes horaires et salaires.

Par **lulue123**, le **03/02/2013** à **12:13**

Bonjour,

mon employeur nous a réunis vendredi dernier (3 employés, dont 2, comme moi a 32H), pour nous annoncé que, compte tenu de la situation économique et d'une baisse d'activité, il réduisait nos horaires de 4 h chacun. que cette mesure était nécessaire pour préserver nos emplois et prenait effet immédiatement. il a dit a ma collègue de ne pas revenir l'après midi de ce même jour (ce qu'elle a fait sans sourciller) et m'a demandée (comme a mon autre collègue) de ne pas venir lundi matin de 8H a 12H.

Je lui ai dit que, si je comprenais bien la situation économique , il y avait des façons de procéder autres, a commencer pas respecter un délais minimum. Sur ce, comme a son habitude, il s'est levé, a hausser le ton et dire que l'avenant a nos contrat de travail était déjà prêts chez le comptable, et qu'il était déjà bien gentil de nous proposer 28h.

Je ne suis pas d'un tempérament à "m'écraser et me laisser faire" mais je traverse une période familiale difficile avec la fin de vie de mon père chéri hospitalisé(cancer et Alzheimer) et pour laquelle j'avais déjà dû m'absenter en urgence en pour me rendre a son chevet ce même jour.

Le patron est au courant puisqu'il m'a même vu craquer au boulot et que je dois me rendre a tous les rdv médicaux (heures d'absence pour lesquelles je ne suis bien sûr pas rémunérée). Je le soupçonne de profiter de la situation.

De plus, cela faire maintenant 3 ans qu'il nous parle de sa volonté de prendre sa retraite, trouver un repreneur...

Je travaille dans cette entreprise de marquage publicitaire (CC:3239 peintres en lettres, graphiste-décorateur...)depuis juin 1994, a temps plein jusqu'en 2000 puis il m'a imposé un 32h après mon congé maternité.( C'était ça ou rien mais l'a j'avais réussi a négocier une petite hausse de salaire).

J'aime beaucoup mon boulot mais au bout de bientôt 20 ans, aller voir ailleurs, faire autre chose ne me fait pas peur. D'un naturel plutôt optimiste je préfère voir cette situation comme une opportunité de changement mais je ne veux mettre toutes mes chances pour un nouveau

départ potentiel. Bien sur, nous n'avons aucun représentant du personnel, pas d'accès aux documents (convention, bilan, chiffres.. ) il m'a même interdit d'aller parler au comptable .

Donc

1: que dois-je faire?comment puis-je me défendre?

je vais bien sur aller demain au boulot comme d'habitude lundi matin (je n'ai rien vu rien signé) et ne pas me rendre au boulot ne signifierait-il pas mon acceptation de sa proposition?. je pense qu'un licenciement maintenant a 32h serait mieux que dans 6 mois avec un dépôt de bilan.non?

2: puis-je proposer un licenciement économique? total ou partiel?

3 : quels sont les délais légaux d'acceptation de telles mesures?

4: La discussion avec mon patron étant très difficile (soit il crie remue ou prend la fuite). Ne devrais-je pas imposer un entretien pour "poser les choses" devant témoin? Mais qui peut m'accompagner? (inutile de compter sur mes collègues)puis-je faire appel a quelqu'un qui s'y connaisse en droit du travail? Qui? Comment ou?

Bon j'espère que l'un d'entre vous prendra la peine de lire ce roman (désolée pour la longueur) et me répondra rapidement?

Merci